

Lettre hebdomadaire n°29 du 10/10/2025 En direct de la fédé 44

Mobilisons
nous POUR
l'école publique

Parents
FCPE,
le pouvoir
d'agir



Actualité nationale : <https://www.fcpe.asso.fr/>

<https://speakout.lemouvement.org/campaigns/convention-citoyenne-education>

Rappel statutaire en prévision des élections municipales - mars 2026

Dans le cadre des prochaines élections municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars 2026, nous souhaitons effectuer le rappel suivant :

Extrait du règlement intérieur de la FCPE (article 19) :

« [...] nul ne peut, à l'occasion d'élections à caractère politique de quelque nature que ce soit, faire état des responsabilités qu'il assume à la Fédération au niveau national, départemental ou local. »

Tout militant FCPE est bien entendu libre de se présenter aux élections. Il n'y a pas d'incompatibilité entre un engagement associatif et une candidature, c'est souvent même une reconnaissance de l'action associative. En revanche, il est une règle stricte inscrite dans nos statuts : aucun candidat à des élections politiques ne peut se prévaloir de son adhésion ou de ses responsabilités à la FCPE, qu'elles soient actuelles ou passées.

Tout citoyen adhérent à la FCPE peut être candidat quel que soit son niveau de responsabilité mais il ne peut, en aucune façon, utiliser le sigle FCPE dans le cadre de sa candidature. Ceci n'empêche toutefois pas de mentionner son militantisme associatif ou sa qualité de parent d'élève. <https://assets-prod.sumo.prod.webservices.mozgcp.net/media/uploads/gallery/images/2022-09-16-02-49-19-c4ca42.png>

Les mentions publiques d'un candidat permettant d'établir un lien entre ses responsabilités locales, départementales ou nationales et le nom de la FCPE ne sont donc pas autorisées.

Enfin, selon la règle en vertu de laquelle on ne peut siéger dans une instance qu'à un seul titre, nous rappelons qu'en conseil d'école ou en conseil d'administration des collèges et des lycées, il est obligatoire de choisir entre sa qualité de représentant des parents d'élèves et sa qualité de représentant de la municipalité.

Le conseil local FCPE de Couëron les Ardilllets organise une **conférence « contre les stéréotypes dès l'enfance »**, le mercredi 12 novembre 2025, de 20 heures à 22 heures, salle de l'Estuaire à Couëron.
Cette conférence sera animée par Priscilla Leherle, experte diversité et inclusion.

Entrée libre. Contact : fcpelesardilllets@gmail.com

Prochaines formations FCPE 44 : en visio
Conseil de classe, le mercredi 19 novembre, à partir de 18 h 30

Et **Budget EPLE** courant novembre Inscription par mail sur fcpe44@wanadoo.fr

Nos deux secrétaires, Françoise et Christine, seront encore là cette année pour vous accueillir et répondre à vos appels. Mais elles sont toutes les 2 en route pour une retraite bien méritée. Nous commencerons à travailler sur leur remplacement, que nous espérons pouvoir trouver parmi vous, nos adhérents. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement si vous êtes intéressé-e !



FCPE44

**14 Rue de la
Barbinais
44100
NANTES**

02 40 69 79 62

06 76 36 44 25

fcpe44@wanadoo.fr

<https://44.fcpe.asso.fr/>

**Bureaux ouverts du
lundi au jeudi
de 9 h 30 à 12 h 30 et
de 13 h 30 à 17 h 00,**

**Vendredi 9 h 30 à 12 h 30
et de 13 h 30 à 16 h**

**Les bureaux
sont fermés du
vendredi soir
17 octobre
au lundi matin
3 novembre**

